



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 17 JUMADA II 1435 (17 AVRIL 2014)**

*

Le conseil du gouvernement a examiné les projets de lois et la convention internationale suivants :

PROJETS DE LOIS

- 1. Projet de loi n° 28-14** modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-93-228 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) créant la Fondation « Cheikh Zaïd Ibn Soltan ». *Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.*
- 2. Projet de loi n° 29-14** modifiant et complétant la loi n° 12-07 portant création de la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zaïd. *Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.*
- 3. Projet de loi n° 03-14** modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale. *Approuvé.*

CONVENTION INTERNATIONALE

Note d'entente de coopération dans les domaines de la fonction publique (service civil) et la modernisation de l'administration, faite à Rabat le 1^{er} safar 1435 (5 décembre 2013) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Bahreïn.

- **Projet de loi n° 22-14** portant approbation de la Note d'entente mentionnée ci-dessus. *Approuvés.*